

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 5 février 2018

AMI Construction bois pour tous

10 communes de Rennes Métropole s'engagent dans la construction de logements bois

Suite à l'[Appel à manifestation d'intérêt](#) (AMI) lancé en septembre 2017, dix communes de Rennes Métropole se sont engagées à réserver du foncier pour la construction bois. Concrètement, ce sont 11 programmes immobiliers, répartis sur 11 opérations d'aménagement de natures différentes, pour un total de plus de 340 logements bois.

L'AMI a suscité l'intérêt de Rennes (Zac La Courrouze et Beaugard), Cesson-Sévigné (lots F-G et D de la Zac Atalante Viasilva), Mordelles (Zac Val de Sermon), Nouvoitou (lotissement communal de la Grande Prée), Vezin-Le-Coquet (Zac des Champs Bleus), Laillé (Zac de la Touche), Saint-Erblon (Quartier nature – ZA des Leuzières), Saint-Armel (Zac des Boschaux) et Gévezé (Zac Croix du Vivier). Logements individuels, logements intermédiaires, logements collectifs : les formes urbaines prévues dans le cadre de cette opération sont variées, offrant un large éventail de projets pour la filière bois locale.

Pour chacun de ces projets, un maître d'ouvrage doit être identifié. Les équipes projet au complet pourront ensuite se réunir à partir du printemps 2018 pour entrer dans la phase opérationnelle.

| À propos de l'AMI "construction bois pour tous"

Rennes Métropole missionne Abibois, l'interprofession du bois en Bretagne, pour accompagner, en tant qu'assistant maître d'ouvrage (AMO), la mise en œuvre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à porter le développement de la construction bois sur le territoire.

Dans le cadre de l'AMI, les communes de Rennes Métropole étaient invitées à se porter candidates pour favoriser la construction de logements en bois, aidés et/ou labellisés "passivhaus*", sur des fonciers qu'elles ont désignés et avec des promoteurs dont elles auront fait le choix.

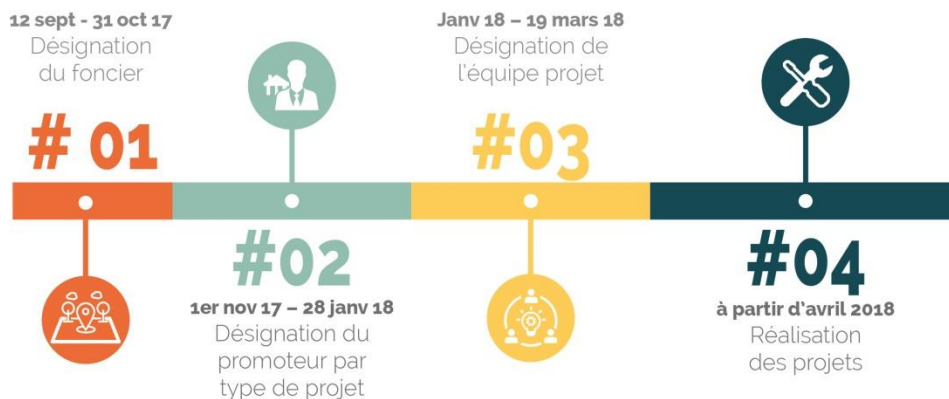
**Le Label PassivHaus impose une consommation inférieure à 15kWh/m²/an pour le chauffage, inférieure à 120 kWh/m²/an pour tous les usages et un niveau d'étanchéité trois fois plus exigeant que dans la Règlementation thermique 2012 (RT 2012).*

Pourquoi un AMI ?

Un AMI, porté par une métropole, donne le moyen de mettre en lumière un sujet stratégique, d'apporter des outils pour la prise en main de ce sujet et de créer un dynamisme et une synergie locale propices à la mise en œuvre concrète de projets innovants. Il s'agit d'impulser une dynamique pour que les acteurs territoriaux s'engagent dans cette démarche innovante.

Cet AMI répond aux enjeux du Programme local de l'habitat de Rennes Métropole et contribuera à générer des emplois sur le territoire, à réduire les consommations d'énergies et à créer un lien entre la production de bâtis et une ressource locale.

Le calendrier



Développer la filière bois pour répondre à des enjeux multiples

Lors de l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) 2015-2020 de Rennes Métropole, le diagnostic a mis en évidence la nécessité d'innover dans le mode de production des logements dans tous les domaines et à toutes les échelles de la production. Rennes Métropole a décelé dans la filière bois et la construction bois la capacité à répondre aux enjeux du PLH. C'est pourquoi, elle souhaite s'appuyer sur celle-ci pour mettre en pratique ses engagements.

Objectifs recherchés

Le potentiel d'innovation de la filière bois permet d'envisager la construction de logements à des prix abordables, tout en respectant leur qualité et les nouveaux usages d'habitation. Pour cela, doivent être recherchés de nouveaux process, en développant en amont la recherche, l'innovation et l'expérimentation.

Dans une logique globale de développement durable, ce soutien aux innovations méthodologiques et techniques doit tout particulièrement s'intéresser aux matériaux bio-sourcés et orienter ses actions vers une réduction significative de la consommation énergétique des logements en développant l'apprentissage du logement passif.

Plus d'informations

→ www.constructionboispourtous.com